

No 30.—Souque à la corde entre Montréal Est et Ouest.

Gagné par l'Est.

L'équipe gagnante était composée de: MM. d'Orsonens, Deslauriers, Bernard, Malo, Lareau, V. Boileau, J. D. Boileau, A. Charland, D. Pilon, Antoine, W. Girardin, H. Beauvais, Belleville.

Les résultats que nous donnons ici ne concernent que l'Association des Epiciers de Montréal.

NOUVEAUX TAUX POUR EXPÉDITIONS DE MARCHANDISES DU PORT DE QUÉBEC

Dorénavant, les consignataires de marchandises partant de Québec pour traverser l'Atlantique, devront payer un taux plus élevé que pour les marchandises partant de Montréal. Il est probable que des marchandises envoyées en consignation à la vieille capitale seront soumises à la même distinction, cette mesure ayant pour but de décourager l'expédition de toute marchandise de Québec ou à destination de Québec.

Deux raisons principales sont mises en avant par les expéditeurs pour qu'ils fassent ainsi cette distinction contre l'emploi de Québec comme port de fret. On fait remarquer que, dans la grande majorité des cas, il n'est enregistré que de petits envois pour Québec et que la dépense résultant de la mise en dock d'un vaisseau de fort tonnage, même pour quelques heures, est plus grande que ne le comporte la valeur de la consignation. On fait également remarquer que les débardeurs de Québec demandent maintenant des salaires au taux de 56½ cents l'heure pour le travail de nuit, et les armateurs déclarent que ceci n'a aucune raison d'être; ils ne peuvent pas payer de tels salaires et faire un profit quelconque.

L'augmentation des taux s'élèvera, sur marchandises soumises aux poids et aux mesures, à 2 shillings 6 pences, et sur les planches, à 5 shillings standard. Ceci est mis en vigueur immédiatement pour les cargaisons dirigées sur l'Est, et les agents de ce pays ont notifié les agents des ports britanniques en leur demandant de faire des augmentations similaires sur les marchandises dirigées sur l'Ouest—augmentations suffisantes pour couvrir l'expédition de marchandises de Montréal à Québec, si nécessaire.

Ce nouveau taux s'appliquera aussi aux navires Empress du Canadian Pacific, qui transportent des cargaisons à Québec uniquement; dorénavant, aucune cargaison pour Québec ne sera acceptée par aucun des navires du Canadian Pacific venant de Liverpool, excepté par les deux navires Empress.

Un argument très important: "Livraison immédiate."

UN NOUVEAU DIRECTEUR DE LA BANQUE PROVINCIALE

A une assemblée du Bureau de Direction de la Banque Provinciale qui a eu lieu la semaine dernière, M. Alphonse Racine, chef de la maison de nouveautés et gros A. Racine et Cie a été nommé directeur de cette institution financière.

Les actionnaires et les clients de cette banque ne pourront que se féliciter d'un aussi heureux choix.

M. Alphonse Racine possède, en effet, le caractère et les qualités qu'on peut demander à un directeur de banque. D'une honorabilité parfaite, d'une courtoisie rare, le nouvel élu est un homme d'affaires de premier ordre qui, dans les différentes positions qu'il a occupées, a toujours pris à cœur les intérêts qui lui étaient confiés.

M. Alphonse Racine qui se trouve aujourd'hui à la tête d'une des maisons de commerce les plus importantes de Montréal, a débuté comme simple commis en



M. Alphonse Racine

1866 dans la maison Henry Morgan et Cie. Il en sortit en 1873 pour entrer à la maison Adolphe Roy et Cie dont il prit la direction pour son propre compte en 1878. A cette époque la maison était loin d'avoir l'importance qu'elle a acquise depuis. M. Alphonse Racine par son travail, son énergie et l'excellente direction qu'il imprima aux affaires s'attira une large clientèle qui va sans cesse en augmentant.

M. A. Racine a été nommé, depuis quelques années, membre de la Commission des chemins à barrières de l'île. Il est depuis longtemps membre du Board of Trade et il faisait partie du Conseil qui décida de la construction du splendide édifice de cette institution détruit depuis par un incendie.

M. A. Racine est l'un des fondateurs de la Chambre de Commerce; il a été l'un de ses vice-présidents. Il a été également pendant deux ans président de l'Association des Marchands de Nouveautés en Gros et au moment de la réorganisa-

tion de la Commission du Port de Montréal, il était l'un des Commissaires nommés par le gouvernement.

EXCURSION DES COMMIS-VOYAGEURS DE MONTREAL

Les commis-voyageurs de Montréal, groupés depuis peu en association, ont fait, jeudi 4 juillet, leur première excursion qui a eu lieu à Sorel, à bord du Trois-Rivières. Un grand nombre d'excursionnistes prirent part au voyage, qui fut favorisé d'un temps magnifique. A l'arrivée à Sorel, les commis-voyageurs et leurs invités reçurent une réception cordiale de la part des habitants de Sorel qui les attendaient au quai, puis se rendirent à l'hôpital où un excellent repas leur fut servi dans la salle du bazar, décorée avec goût. A la fin du repas, le président général de l'Association des voyageurs de commerce, M. Bruno Charbonneau parla, dans une allocution, de l'Association, de son but, de son origine récente et de ses projets d'avenir. Puis il remercia les commis-voyageurs d'être venus en si grand nombre.

Après le repas, les excursionnistes se répandirent dans la ville, tandis qu'un certain nombre d'entre eux se rendaient au Club Nautique, sur l'invitation de M. Paulet, où une réception des plus cordiales leur fut faite.

Le retour eut lieu vers cinq heures, et la gaieté ne cessa de régner à bord du Trois-Rivières, où un excellent souper fut servi. L'organisation de cette première excursion a été parfaite sous tous les rapports, et les organisateurs ne peuvent que se féliciter du succès qu'elle a obtenu.

TROP DE ROUTINE EST NUISIBLE

Je connais une maison de commerce qui a perdu récemment un de ses meilleurs vendeurs, à cause d'un carnet de dépenses et de son attachement à des coutumes routinières, dit un auteur dans "Selling Magazine". Ce vendeur était payé un prix élevé et ses services étaient sollicités. Il convint de couvrir un certain territoire et, si ce territoire lui convenait, il devait signer un contrat de trois ans. Quand il fut prêt à partir, le caissier de l'établissement lui remit un carnet de dépenses, où toutes les dépenses imaginables étaient inscrites, avec instruction qu'à la fin de chaque semaine, sur réception de son carnet de dépenses, il recevrait un chèque pour ses dépenses de la semaine suivante. On lui remit ensuite un formulaire sur lequel il devait inscrire le nom de chaque personne qu'il serait allé voir chaque jour et, au cas où il n'aurait pas fait de vente, il devait en donner la raison. Il y avait encore une foule d'autres choses de routine exigées inutilement.